

RAPPORT

Pour la première fois, les cinq associations qui désormais assistent juridiquement les étrangers dans les CRA – Assfam, Cimade, Forum Réfugiés, France Terre d'Asile et Ordre de Malte – ont rédigé un rapport commun mettant en cause « l'obsession statistique et la déchéance du droit » au nom d'« une politique qui pousse les autorités à éloigner à tout prix plus d'étrangers en bafouant les procédures et les droits les plus fondamentaux », et qu'il soit mis fin au placement en rétention des enfants. En 2009, Eric Besson, alors ministre de l'Immigration et de l'Identité nationale, avait décidé de retirer à la Cimade le monopole d'intervention dans les CRA détenu depuis 1984 et tablé sur une plus grande souplesse des autres associations. Raté. On peut consulter le texte sur le site de la Cimade, www.cimade.org

CENTRES ET LOCAUX
DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE

RAPPORT 2010

●●● *doucement.* » On a commencé à assister à des interpellations d'étrangers en situation irrégulière devant les écoles où ils venaient chercher leurs enfants. Les réactions de solidarité de la part des parents d'élèves, des enseignants ont alors vite débordé le cadre habituel des organisations de soutien aux sans-papiers. « *Il y a eu trop de barouf, trop de gens choqués*, commente David Rohi. *A la fin des années 2000, il a été décidé de faire la même chose, mais en catimini.* » Donc de mieux s'organiser, d'être plus efficace et, autant que possible, d'agir à l'abri des regards. Claude Guéant, préfaçant le rapport au Parlement du Comité interministériel de Contrôle de l'Immigration (Cici), en mars dernier, peut ainsi se féliciter de la création, entre 2007 et 2008, d'« une véritable administration d'état-major chargée de la politique migratoire ». Grâce à un programme d'urgence lancé en 2005 pour rénover les CRA (« *une véritable atteinte à la dignité humaine* », selon un rapport de la Cour des Comptes), dont le nombre de places a doublé entre 2005 et 2011 (près de 2 000). Grâce aussi à un nouvel arsenal juridique, la loi dite « Besson », qui, le 16 juin dernier, a fait passer la durée du séjour en centre de rétention de 32 à 45 jours, et retarde le passage devant le juge judiciaire de 2 à 5 jours. Grâce, enfin, à de nouvelles pratiques, qui se veulent moins voyantes pour éviter de trop gênantes mobilisations.

La famille Dzhanelaliev, des Tchétchènes, n'est plus en France pour en témoigner. Elle erre quelque part en Pologne depuis son expulsion de La Roche-sur-Yon le 29 septembre dernier dans un avion spécialement affrété à cet effet. Deux jours plus tôt, il faisait encore nuit quand la circulation a été complètement bloquée par une cinquantaine de gardes mobiles accompagnés de représentants de la préfecture pour réveiller le couple et ses huit enfants puis les conduire au centre de rétention de Rennes. Hébergée depuis plusieurs mois dans un préfabriqué mis à sa disposition par la mairie, la famille avait fui la Tchétchénie en 2006 en passant par la Pologne, avant d'entamer un invraisemblable périple qui l'a menée au Danemark et en Suède. La mère et les enfants ont même tenté un retour, au bout du compte trop dangereux, en Tchétchénie, avant de retrouver le père et d'arriver en France par Strasbourg, puis, de se rendre en Vendée, d'où la réputation d'un comité Tchétchénie particulièrement dynamique leur était parvenue. Victime de mauvais traitements en Pologne, l'aîné est mutique. Le cadet (2 ans) souffre d'une grave pathologie cardiaque ayant nécessité une opération. La France, en application de la directive retour, a décidé de les renvoyer en Pologne, premier pays de l'espace Schengen par lequel ils sont entrés en Europe.

Une vidéo ([voir sur nouvelobs.com](http://voir.sur.nouvelobs.com)), quelques photos montrent parfaitement ce qui s'est passé ce matin-là, et les pratiques de « l'administration d'état-major », vantée par M. Guéant. Carole Bohanne, membre de RESF (Réseau Education sans Frontières), a assisté à l'interpellation de la famille, puis à son expulsion, le surlendemain. « *La mère a* ●●●



La "prison" de Roissy

Entrer officiellement dans un centre de rétention administrative quand on est journaliste ? Soit le ministère de l'Intérieur refuse, soit il accepte et fait alors traîner les choses en longueur, en pariant sur la lassitude. Une seule solution : s'y rendre en tant que visiteur, en prenant indirectement contact avec une personne retenue, prévenue à l'avance. C'est ce que nous avons fait, un jour d'automne, au Mesnil-Amelot, le plus grand centre de rétention de la région parisienne, ouvert le 1^{er} août dernier, juste à côté de l'aéroport de Roissy.

Appelons-le Mamadou. Disons qu'il est africain, sans plus de précision. Qu'il a une trentaine d'années, et qu'il n'en est pas à son premier séjour en centre de rétention. On le rencontre dans un cube de béton percé par deux fenêtres, où plonge à chaque instant le regard des policiers de la Police de l'Air et des Frontières. Jusqu'ici, il a toujours été libéré pour « *vice de procédure* ». Vingt jours qu'il est là, toujours avec le même T-shirt. Il a été arrêté sur un quai de gare. « *J'étais le seul Noir. Les policiers sont venus directement vers moi, et n'ont pas contrôlé mes amis, tous blancs.* »

En France depuis dix ans, il a toujours travaillé « *avec les papiers d'un autre* ». Et même comme « *plombier à la Cour des Comptes. Cela arrangeait tout le monde* ». Il devient « *fou* » à chaque fois qu'un avion atterrit ou décolle. « *Ces vibrations donnent la peur au ventre.* » Quand « *on* » vient chercher quelqu'un « *pour l'expulsion* », il préfère entrer dans sa chambre pour ne pas entendre les cris et les larmes.

Les bâtiments sont tout neufs et sentent encore la peinture fraîche. Sur la même parcelle, une antenne du tribunal de Meaux, à l'enseigne du « *Ministère de la Justice et des Libertés* », doit être prochainement inaugurée. Le système est intégré. Tout est en place : la police, la justice, les avions. C'est ce que les détracteurs de cette politique appellent « *l'industrialisation de l'expulsion* ». Des ouvriers sans papiers ont participé à la construction du Mesnil-Amelot. A. I.